

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, jeudi le 20 avril 2023 à 19h00.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Monsieur Germain Therriault, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

*** Messieurs Pascal D'Astous et Deave D'Astous sont absents.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 103-2023 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU' UNE séance extraordinaire a été convoquée par le maire;

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h00. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 104-2023 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QU' il est constaté que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 105-2023 OCTROI DU CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE LA NOUVELLE SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE : suite à l'appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois entreprises professionnels, trois soumissions nous sont parvenues;

CONSIDÉRANT QUE : suite à l'ouverture et à l'analyse des trois soumissions, elles se sont révélées conformes;

Englobe	9,112.20\$ avant taxes
GHD	8,300.00\$ avant taxes
LER	5,839.00\$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Marie Line D'Astous et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accorde le contrat à **LER**, au coût de **5,839\$ excluant les taxes** pour la surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux relatifs au projet de construction de la nouvelle salle communautaire.

RÉSOLUTION 106-2023 FACTURE POUR FRAIS DE REPAS

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de payer la facture de frais de repas de madame Christiane Berger et son conjoint lors du souper au Restaurant Bon Voyage pour souligner le départ de madame Berger.

***Madame Stéphanie Rioux se retire des discussions sur ce point

RÉSOLUTION 107-2023 RECONNAISSANCE À MADAME CHRISTIANE BERGER

ATTENDU QUE madame Berger a terminé son emploi à titre de directrice générale au 31 décembre 2022 et a été au service de la municipalité pendant 17 ans;

ATTENDU QUE toutes ses années de dévouement et d'implication méritent d'être soulignées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité d'offrir un cadeau d'une valeur d'**environ 400\$** à madame Berger. Ce présent lui sera remis lors d'un souper au Restaurant Bon Voyage de Saint-Fabien.

*****Madame Stéphanie Rioux se retire des discussions sur ce point**

RÉSOLUTION 108-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 19h30.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Annie Fournier,
Directrice générale et greffière-trésorière